

GUIDE DE CONFORMITÉ AU RGPD

EURO TECH CONSEIL



RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

INTRODUCTION

RGPD est l'acronyme du « **Règlement Général sur la protection des données** ». Il s'agit d'un nouveau règlement relatif au traitement des données personnelles ainsi qu'à leur confidentialité, entré en vigueur le 25 Mai 2018.

Le RGPD est établi dans le cadre de sensibilisation des établissements publics et privés à l'adoption de bonnes directives lors de la collecte des données personnelles et de leurs traitements face à une utilisation accrue du numérique.

Le cadre juridique doit évoluer parallèlement au progrès technologique. Cette nouvelle législation représente une continuité de la loi de 1978 et tend à renforcer le contrôle de l'utilisation des données à caractère personnel et la confiance entre les professionnels.

Le champ d'application du RGPD ne se limite pas aux entreprises de l'UE, les considérations de cette législation sont aussi imposées à toute entreprise proposant des produits et services aux personnes résidentes à l'UE.

L'approche du RGPD trace les obligations minimales à respecter par les entreprises traitant les données à caractère personnel. L'objectif principal étant de renforcer la transparence de l'entreprise et solidifier la confiance entre les différents partenaires.



Les violations doivent être notifiées
dans un délai de 72 heures

NOTIFICATION



CALENDRIER



Toute entreprise traitant
des données
à caractère personnel

RGPD



Promulgation le 25 Mai 2018
par les états membres de l'UE

PORTÉE



jusqu'à 4% du CA annuel mondial



SANCTION

1995

Adaptation de La directive
95/46/EC

2014

Adaptation du RGPD
par Le Parlement

2016

Publication du RGPD et entrée
en vigueur le 24/05/2016

2018

Entrée en vigueur du Règlement
Général sur la Protection des données
25/04/2018

2012

Proposition d'une réforme globale
par La Commission européenne en
matière de protection
des données.

2015

Accord du Parlement européen,
du Conseil et de la sur
le règlement général.

2017

Introduction des règlements relatifs
à la vie privée, à la communication
électronique et à la protection
des données dans les institutions
européennes.

ÉVOLUTION HISTORIQUE DU RGPD

QUELS SONT LES AVANTAGES DU RGPD ?

Le règlement général de protection des données n'est pas une contrainte mais plutôt une source intarissable d'opportunités à saisir. Plusieurs pensent qu'une restriction au niveau du règlement de protection des données va nuire au processus de commercialisation des solutions informatisées. Or, ce n'est pas le cas.


La mise en place d'une telle législation n'a pour objectif que de renforcer la protection des données à caractère personnel et de minimiser le risque relatif à leur usage abusé.

En effet, Divers avantages peuvent être en tirés : D'abord, la consolidation de la sécurité des données de l'entreprise principalement sur le plan commercial. Le RGPD va non seulement assurer la préservation des données clients face à un nombre élevé de cyber risques mais aussi améliorer l'efficacité commerciale en rendant sa gestion plus rigoureuse.

Ensuite, l'optimisation de l'image de marque de l'entreprise : Les clients vont faire plus de confiance aux structures qui veillent en permanence au respect de la loi étant donné qu'elles sont considérées comme plus responsables.

Enfin, Le RGPD pourrait être une piste pour de nouvelles opportunités que l'entreprise doit exploiter.





QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE PERSONNELLE?

Une donnée personnelle désigne toute information permettant d'identifier une personne physique et qui peut prendre la forme de :

- Un nom
- Un numéro de téléphone
- Une photo
- Une adresse IP
- Une adresse postale
- Un numéro de sécurité sociale
- Un email
- Une matricule
- Un identifiant de connexion informatique

Non seulement les informations mentionnées ci-dessus représentent des données à caractère personnel, mais il existe aussi certains détails pouvant donner lieu à une discrimination dont toute collecte et usage sont strictement interdits tel que les données relatives à la religion, la politique, la race, l'ethnie, l'appartenance syndicale...

QUI EST CONCERNÉ PAR LE RGPD?

Toute entreprise traitant des données à caractère personnel doit se conformer au RGPD quel que soit sa taille. Cette législation est applicable sur les organismes exerçant une activité au sein de l'Union Européenne ou visant les résidents européens.

Le RGPD représente un nouveau cadre établi par l'Union Européenne pour renforcer la sécurisation des données et la transparence et la confiance entre les parties contractantes. Le non-respect des considérations du règlement peut engendrer des sanctions pénales et des amendes à payer.



QUELLES SANCTIONS À PRÉVOIR EN CAS DE NON-RESPECT DU RGPD?

L'article 83 et 84 du RGPD éclairent le cadre d'application des pénalités de violation de la législation qui peuvent être soit des amendes administratives soit des sanctions pénales. En fonction de la gravité des incidents, la CNIL ou l'organisme responsable impose une amende administrative à payer pouvant atteindre 4% du chiffre d'affaires. En ce qui concerne les violations ne faisant pas l'objet d'une amende administrative, le RGPD a inclus les amendes pénales pour prendre en considération les violations considérées comme plus graves. Les sanctions pénales peuvent atteindre 5 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende.



10 MILLIONS D'EUROS **2% DU CA ANNUEL**



20 MILLIONS D'EUROS **4% DU CA ANNUEL**

2 TYPES D'AMENDES
SUIVANT LE TYPE DE VIOLATION



EURO TECH CONSEIL

www.eurotechconseil.com



+33 1 42 01 11 12



contact@etcinfo.fr



35 RUE DE LA GRANGE AUX BELLES
75010 PARIS